

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

Ne pas publier, diffuser ou distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays dans lequel la distribution ou la diffusion de communiqué est interdite par la loi.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

S.T. Dupont

INITIÉE PAR

D AND D INTERNATIONAL B.V.

PRÉSENTÉE PAR

ALANTRA

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT AUTRES INFORMATIONS, RELATIFS AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ D AND D INTERNATIONAL B.V.

PRIX DE L'OFFRE

0,14 euro par action S.T. Dupont

DURÉE DE L'OFFRE

15 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société D and D International B.V. le 19 janvier 2022 en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de S.T. Dupont ne représenterait pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de S.T. Dupont, D and D International B.V. a l'intention de mettre en œuvre dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions S.T. Dupont non présentées à l'Offre (à l'exception des actions auto-détenues par S.T. Dupont) moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre (soit 0,14 euro par action S.T. Dupont).

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

Ne pas publier, diffuser ou distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays dans lequel la distribution ou la diffusion de communiqué est interdite par la loi.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 18 janvier 2022, apposé le visa n° 22-016 en date du même jour sur la note d'information établie par D and D International B.V. relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par D and D International B.V. visant les actions S.T. Dupont (l' « **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de D and D International B.V. ont été déposées auprès de l'AMF le 18 janvier 2022 et mises à la disposition du public le 19 janvier 2022.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

La note d'information établie par D and D International B.V. ainsi que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de D and D International B.V. sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de S.T. Dupont (www.st-dupont.com), et auprès de CACEIS (1-3, Place Valhubert – 75206 Paris Cedex 13), et peuvent être obtenues sans frais sur demande auprès de S.T. Dupont (92 boulevard du Montparnasse – 75014 Paris, France) et d'Alantra (6 rue Lamennais – 75008 Paris, France).

Avertissement

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué a été préparé uniquement à titre informatif. Il ne constitue pas une offre ou une partie d'une offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières et il ne doit pas être considéré comme constituant une quelconque sollicitation d'une telle offre.

Ce communiqué ne peut pas être distribué dans des pays autres que la France, sous réserve de sa publication sur le site Internet de S.T. Dupont, conformément à la réglementation applicable.

La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

D and D International B.V. décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation, par toute personne, de ces restrictions.